CENTRE DE FORMALITES DES ENTREPRISES
HORAIRES : Dépôt de 8H00-12H00
Retrait de15H-17H00
www.me.bf

Pour tout renseignement Appeler au 01 15 97 97 02 21 21 21

FORMALITES DE MODIFICATION D'ENTREPRISE

POUR LES PERSONNES PHYSIQUES

Formalités à accomplir :

1- **REGISTRE DU COMMERCE ET DU CREDIT MOBILIER (RCCM) P2**

LISTE UNIQUE DES PIECES REQUISES A FOURNIR AU CEFORE POUR L'ENSEMBLE DES FORMALITES

- 1 photocopie du document d'identité du promoteur ;
- 1 photocopie du RCCM P0 ou P1 ou l'extrait d'immatriculation au RCCM en cas de première modification ;
- 1 photocopie du RCCM P2 ou l'extrait d'immatriculation au RCCM pour les autres modifications ;
- 1 photocopie du certificat IFU ;
- 1 photocopie de la notification employeur ;
- 1 photocopie de la carte professionnelle de commerçant ;
- 1 photocopie du titre d'occupation en cas de changement de siège ;
  Contrat de bail, un titre foncier, un Permis Urbain d'Habiter, une attestation d'attribution de parcelle, une facture d'eau ou tout autre document justifiant la localisation de l'entreprise) ;
- 1 attestation de réservation du nom commercial et du sigle, en cas de changement de nom commercial ;
- 1 photocopie de l'acte de mariage, de divorce ou de décès du conjoint, en cas de changement de situation matrimoniale.

Frais d'accomplissement des formalités de modification de l'entreprise : 13 000 F CFA
Seuls les dossiers complets sont réceptionnés
Date de mise en circulation : 01/06/2026